

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Brigitte ROYER et Monsieur Denis DUCHAMP, Conseillers départementaux du canton de SARRAS, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 3 juillet 2017 :

Au titre du soutien au fonctionnement des relais d'assistants maternels, l'association de gestion intercommunale à Peaugres recevra une subvention de 3 475€.

Dans le cadre de l'aide aux projets d'actions d'associations agréées Jeunesse et Education Populaire, une subvention totale de 2 000 € sera répartie entre Familles Rurales à Andance, Famille Rurales Féline-Vinzieux-Charnas et Loisirs et Culture à Sarras.

Au titre des frais de garde d'enfants présentant un handicap, une participation financière de 294,40 € sera versée en faveur de la crèche « La bulle aux merveilles » à Champagne (somme répartie ensuite au profit des familles concernées).

Dans le cadre du dispositif « Ardèche Terre d'eau », une subvention globale de 235 000 € sera répartie entre le SIVU du Torrenson et la commune de Peaugres.

Au titre du Fonds d'encouragement aux Initiatives Locales, une subvention de 500 € est attribuée à l'association Arcanson à Félines.

Dans le cadre du dispositif Fonds d'Actions Citoyennes, une subvention de 700€ est attribuée au SI Peaugres.